

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

RECTIFICATIE N° 80/058 du 4/02/80
au Décret n° 788625/MSAS/DGSP/DA/SP/GI
portant inscription au tableau d'avance-
ment de l'année 1977 des fonctionnaires
des cadres de la Catégorie A - hiéraf-
chie 1 des Services Sociaux (Santé
Publique), et dressant la liste des
fonctionnaires de ces mêmes cadres
avançant à l'ancienneté à trois(3) ans
en ce qui concerne Monsieur BOURAMOUE
Christophe, Médecin

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

AU LIEU DE:

A) - M E D E C I N S

Pour le 7eme échelon - A 2 ans

Mr. - BOURAMOUE Christophe - Hôpital Général de B/ville

L I R E :

A) - M E D E C I N S

Pour le 8eme échelon -

Mr. - BOURAMOUE Christophe - Hôpital Général de B/ville

Le Reste sans changement

Brazzaville, le 4 FEVRIER 1980

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre des Finances,

H. LOPEZ.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGFP/DF4
- MINISANTE...1
- DirGén. Santé Publ...4
- Intéressé1
- EGSE/BC.....3